

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23955-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 2395566

Page 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

23955-66 Ammonia Cyanurate Reagent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com
Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S
8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes
F-77437 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99
e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA
Motstraat 54
B-2800 Mechelen
Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20
e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE
Rorschacherstrasse 30a
CH-9424 Rheineck
Tel. +41 (0)848 55 66 99
e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA
Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine
MA-Casablanca 20000
Tél. +212 (0) 522 97 95 75
e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23955-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 2395566

Page 2 de 9

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Lithium hydroxyde

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans Elimination.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23955-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 2395566

Page 3 de 9

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
6132-04-3	tri-Sodium citrate dihydraté			80-90 %
	200-675-3			
6106-24-7	di-Sodium tartrate dihydraté			5-15 %
	212-773-3			
1310-65-2	Lithium hydroxyde			1-5 %
	215-183-4			
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A; H331 H301 H314			
2893-78-9	troclosène sodique			1-5 %
	220-767-7	613-030-00-X		
	Ox. Sol. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H272 H302 H319 H335 H400 H410 EUH031			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Appeler immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Boire 1 ou 2 verres d'eau. Éviter le vomissement si possible. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation et corrosion

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23955-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 2395566

Page 4 de 9

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Pour éviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver dans un endroit sec. Protéger de la chaleur.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.

Mesures d'hygiène

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Gants de protection résistant aux produits chimiques Les gants de protection utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive CE 89/686/CEE et la norme correspondante EN374.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23955-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 2395566

Page 5 de 9

Protection de la peau

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Veiller à une ventilation adéquate.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	solide
Couleur:	blanc
Odeur:	léger de chlore
pH-Valeur (à 20 °C):	12,3 (5 % solution)

Modification d'état

Point de fusion:	> 240 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	donnée non disponible
Point d'écoulement:	donnée non disponible
:	donnée non disponible
Point d'éclair:	non applicable

Inflammabilité

solide:	donnée non disponible
gaz:	donnée non disponible

Dangers d'explosion

donnée non disponible

Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Température d'inflammation:	non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide:	donnée non disponible
gaz:	donnée non disponible

Température de décomposition: donnée non disponible

Propriétés comburantes

donnée non disponible

Pression de vapeur:	non applicable
Pression de vapeur:	non applicable

Densité (à 20 °C):	1,783 g/cm ³
Densité apparente:	donnée non disponible
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	soluble

Solubilité dans d'autres solvants

donnée non disponible

Coefficient de partage:	donnée non disponible
Viscosité dynamique:	donnée non disponible
Viscosité cinématique:	donnée non disponible
Durée d'écoulement:	donnée non disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23955-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 2395566

Page 6 de 9

Densité de vapeur: non applicable
 Taux d'évaporation: donnée non disponible
 Épreuve de séparation du solvant: donnée non disponible
 Teneur en solvant: donnée non disponible

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: donnée non disponible
 donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Le produit craint la lumière et l'humidité. Températures extrêmes et lumière du soleil direct.

10.5. Matières incompatibles

Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes d'azote (NOx), Des chlorures d'acide

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
6132-04-3	tri-Sodium citrate dihydraté				
	orale	DL50 >8000 mg/kg	rat		
1310-65-2	Lithium hydroxyde				
	orale	DL50 210 mg/kg	Ratte		
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 0,96 mg/l	Ratte		
2893-78-9	troclosène sodique				
	orale	ATE 500 mg/kg			

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des yeux.

Effets sensibilisants

Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23955-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 2395566

Page 7 de 9

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
6132-04-3	tri-Sodium citrate dihydraté					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	736 mg/l	48 h		

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effet connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2680

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23955-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 2395566

Page 8 de 9

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	HYDROXYDE DE LITHIUM MONOHYDRATE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Transport fluvial (ADN)	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non testé
Transport maritime (IMDG)	
14.1. Numéro ONU:	UN 2680
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Lithium hydroxide
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Marine polluant:	--
EmS:	F-A,S-B
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)	
14.1. Numéro ONU:	UN 2680
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Lithium hydroxide
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
14.5. Dangers pour l'environnement	
DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Utiliser un équipement de protection individuelle.	
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
Sans rapport	

Information supplémentaire

Information supplémentaire: On peut envoyer ce produit en l'intégrant dans une trousse de produits chimiques comprenant différentes matières dangereuses compatibles aux fins d'analyse ou de test. Cette trousse aurait la classification suivante: UN3316 Trousse chimique, classe 9/II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Révision: 8.05.2017

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

23955-66 Ammonia Cyanurate Reagent

Date de révision: 08.05.2017

Code du produit: 2395566

Page 9 de 9

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 7, 8, 10, 11

Révision: 27.04.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 4, 11

Révision: 14.03.2013

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 4-16

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)